AR Prefecture

047-254701824-20230327-2023_102_AGDC-BF Regu le 04/04/2023



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

E X T R A I T DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

<u>Délégués en exercice</u> : 58 <u>Délégués présents</u> : 41

Date de convocation: 17 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-102-AGDC

Nomenclature: 7.1.1 Finances Locales – décision budgétaire – budget primitif

<u>OBJET</u>: BUDGET ANNEXE DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR LA PRODUCTION, LA DISTRIBUTION, LA FOURNITURE, LA GESTION ET L'UTILISATION D'ENERGIE RENOUVELABLE (RAF ENR): VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir:

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, **CILLIERES Charles** à PASCAL Alain, **PINASSEAU Jean** à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

AR Prefecture

047-254701824-20230327-2023_102_AGDC-BF Recu le 04/04/2023

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que suite à l'adoption du compte administratif 2022 et de la décision d'affectation des résultats, il convient d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023.

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section d'exploitation qu'en investissement.

Les montants du budget primitif 2023 sont rappelés ci-dessous :

Dépenses de la section d'exploitation : 525.800,00 € Recettes de la section d'exploitation : 525.800,00 €

Dépenses de la section d'investissement : 7.746.300,00 € Recettes de la section d'investissement : 7.746.300,00 €

Le Comité syndical est invité :

- à adopter le budget primitif 2023 pour le budget annexe de la régie à autonomie financière pour la production, la distribution, la fourniture, la gestion et l'utilisation d'énergie renouvelable :
 - Par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif 2022 ;
- ⇒ A dire que les opérations d'équipement ne font pas l'objet d'un vote formel (opérations d'équipement pour information);
- → A dire que les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

Ouï, l'exposé de son Président, le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- ➤ ADOPTE le budget primitif 2023 pour le budget annexe de la régie à autonomie financière pour la production, la distribution, la fourniture, la gestion et l'utilisation d'énergie renouvelable :
 - Par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif 2022 ;
- > DIT que les opérations d'équipement ne font pas l'objet d'un vote formel (opérations d'équipement pour information);
- > DIT que les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

Adopté à 40 voix POUR et 1 ABSTENTION

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANC

Yves GINCHELO

LE PRÉSIDENT

Jean-Marc CAUSSE